

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 07 MARS 2017

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE. S. ROUVIERE, adjoints, M. BLANCHARD, C.RIBIERE, C. BERNOIN, M. TEISSIERE, V. PICARD, M. ACCABAT, T.MOLENDI, O. FONTVIEILLE conseillers municipaux.

Absent excusé : J. DELARBRE.

M. GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour

EMPRUNTS POUR LES TRAVAUX DE LA RD23

Le Maire explique que les offres de prêts de trois organismes bancaires ont été réactualisées, et relate à l'assemblée les nouvelles propositions, savoir :

- la CDC propose un remboursement sur seulement 15 ans, à un taux de 1,34 % l'an, mais ne finance pas le montant de la TVA (annuité de remboursement de 12.622,99 €). Le Crédit Agricole, pour cette même durée, propose un taux de 1,84 % l'an, (annuité de remboursement de 13.110,93 €) et la Caisse d'Epargne un taux de 1,71 % l'an, (annuité de remboursement de 12.983,08 €).

- Sur une durée de remboursement de 12 ans, le Crédit agricole propose un taux de 1,57 % (soit une annuité de remboursement de 15.699,68 €) et la Caisse d'Epargne un taux de 1,48 % (soit une annuité de remboursement de 15.611,97 €).

Chacun de ces deux organismes perçoit des frais de dossier de 255,75 €.

- En ce qui concerne l'emprunt TVA, le Crédit Agricole propose un taux de 1,03 % et la Caisse d'Epargne de 0,80 %.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité choisit d'emprunter à la Caisse d'Epargne, pour un remboursement sur 12 ans du prêt principal, et à ce même prêteur pour le prêt relais du paiement de la TVA, et autorise le maire à signer tous documents s'y rapportant.